

## J'ai envie d'héberger un ou une étudiante, mais j'ai des questions

### Quel est l'espace minimal à proposer?

Une chambre avec un lit, une table pour travailler et un endroit pour ranger des vêtements ; un accès à une salle de bain et à un coin cuisine ; un espace dans le frigo et si possible un petit espace dans un placard à provision.

### Peut-on héberger un étudiant pour un semestre seulement ?

Les conventions d'hébergement prévoient un accueil de septembre à juin, le temps d'une année universitaire. Mais il est possible de demander à n'héberger que durant un semestre : certains étudiants viennent en effet pour un semestre d'échange.



**Puis-je dire que je n'ai pas envie qu'il/elle invite des amis chez moi ? Et que je ne veux pas de fumeur ?**

Bien sûr. Le premier entretien avec l'antenne « 1h par m<sup>2</sup> » qui a lieu chez l'hôte lui permet de fixer ses règles et de dire ce qu'il accepte ou pas.

### D'où viennent les étudiants ?

Du monde entier. D'Italie ou de France, de Madagascar, de Colombie, du Burkina Fasso ou de Chine.

### Dois-je faire la cuisine pour l'étudiante ?

Non, le principe est que chacun mange ou cuisine indépendamment. Si on le souhaite, on peut proposer de temps à autre à l'étudiant de manger ensemble et de cuisiner ensemble.

### J'ai envie d'accueillir un étudiant chez moi, mais je n'ai pas grand-chose à lui demander. La formule est-elle pour moi ?

Il y a peut-être des travaux occasionnels, du style vitres à laver, frigo à nettoyer, déchets à porter au recyclage. Si l'étudiant aime cuisiner, on peut lui demander de préparer un repas par semaine. Peut-être avez-vous envie d'améliorer votre anglais ou votre italien en faisant de la conversation. Si vous n'aimez pas aller au cinéma seul, pourquoi ne pas demander à être accompagné ? Si vous jouez au scrabble, osez le demander. L'objectif du projet est aussi de créer des contacts entre générations.

### Que se passe-t-il pendant les périodes sans cours de décembre à février ?

L'étudiante qui a une chambre offerte contre des coups de main ne peut pas s'absenter durant toute la période sans cours de décembre à février. Elle peut bien sûr s'absenter pour les vacances de fins d'année et prendre en tout trois semaines de septembre à juin. Au-delà, elle doit s'entendre avec son hôte, demander si c'est possible et voir avec lui comment « rattraper » les moments de coups de main non fournis.

## Comment savoir si les coups de main sont vraiment donnés comme prévu ?

Si c'est souhaité, l'étudiant peut remplir chaque semaine une feuille de suivi, proposée par le programme, afin de garder la trace de ce qui s'est fait.

## Trois à six heures par semaine, est-ce assez en échange d'une chambre ?

En plus des heures de coups de main, vous recevez 100 francs par mois à titre de dédommagement pour les charges. Le programme promet un troc d'espace contre du temps, dans un esprit d'échange et d'entraide entre générations. Si vous avez besoin d'un revenu supplémentaire, il faut plutôt opter pour une mise en location, en passant par exemple une annonce sur le site des chambres en location sur [www.unige.ch/logement](http://www.unige.ch/logement).



## Qui fait le ménage dans la chambre de l'étudiant.e ?

L'étudiant bien sûr. Et cela ne fait pas partie des coups de main offerts en échange de la chambre. L'étudiant doit nettoyer sa chambre, passer l'aspirateur, changer ses draps, les laver.

## Que se passe-t-il si un objet est cassé ?

L'étudiante doit contracter une assurance RC qui couvre les dommages faites aux biens du logeur. Au moment de la signature de la convention d'hébergement, il indique quel est son contrat d'assurance. Si c'est l'hôte qui a cassé un objet appartenant à l'étudiante, l'hôte fera marcher son assurance RC.

## Quelle est ma responsabilité face à l'étudiant.e ?

L'étudiant est une personne majeure. L'hôte n'a pas de responsabilité éducative. S'il arrivait un accident à l'étudiant, il faudra avertir la personne indiquée dans la convention d'hébergement.

## Et si tout va mal, suis-je obligé d'attendre le mois de juin et la fin de la convention d'hébergement ?

Si des difficultés apparaissent, il faut faire appel rapidement à l'antenne « 1h par m<sup>2</sup> ». Un entretien de médiation peut être organisé. Si la mésentente persiste, il est possible de résilier la convention en avertissant par écrit au moins deux semaines avant la fin d'un mois.